

plus d'opposition ce matin qu'il y en a eu la semaine dernière. Je propose que nous ne fassions pas rapport du bill, si Votre Honneur veut bien recevoir la motion.

Son Honneur le Président: Une motion a-t-elle été proposée par l'honorable sénateur Bélisle?

L'honorable M. Bélisle: Je suis disposé à présenter une motion si vous êtes disposé à vous en occuper.

L'honorable M. Martin: De quoi s'agit-il?

L'honorable M. Langlois: La Chambre n'est saisie d'aucune motion.

L'honorable M. Martin: Question.

L'honorable M. Fournier (de Lanaudière): Il n'y a aucune motion, rien.

L'honorable M. Phillips: Honorables sénateurs, avant de commencer mon exposé, je désirerais poser une question au leader du gouvernement. Il a mentionné, à plusieurs reprises, cet après-midi, les avantages que nous pourrions retirer de placer le bill devant le comité sénatorial des banques et du commerce, alors que nous pourrions poser des questions et obtenir des renseignements supplémentaires. Je suis d'accord avec cette suggestion mais je voudrais lui demander de me répondre maintenant sans recourir à sa manière évasive habituelle. Le leader du gouvernement nous donnera-t-il l'assurance que le comité aura le temps nécessaire pour faire comparaître des témoins et des représentants des divers organismes qui pourraient vouloir comparaître? Je m'attends bien à ce qu'il se lève et dise «Je suis à la disposition du Comité». Je l'ai vu si souvent à l'œuvre en ces lieux que je ne puis accepter cette réponse. J'aimerais qu'il nous assure que le Comité pourra faire témoigner les représentants des organismes qui pourraient vouloir présenter leurs vues. Je ne veux pas qu'il les convoque, mais bien plutôt qu'il leur fasse parvenir une invitation qu'ils pourront accepter ou rejeter à leur gré.

• (1610)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous permettez! Je demanderais au placier dans la tribune de bien vouloir éconduire la personne qui a applaudi, quelle qu'elle soit.

L'honorable M. Langlois: Qu'elle s'en aille. On ne l'a pas encore éconduite.

Son Honneur le Président: Je prie le garde de faction dans la tribune à l'arrière du fauteuil présidentiel d'éconduire la ou les personnes qui viennent d'applaudir, peu importe la qualité de ces personnes. Y a-t-il là un garde de faction?

L'honorable M. Argue: Il en faudrait plus d'un.

Son Honneur le Président: Je prie l'honorable huissier à la verge noire de jeter un coup d'œil dans la Tribune à l'arrière du fauteuil présidentiel et de faire en sorte que l'agent de faction exécute les instructions qui viennent d'être données.

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, tout ce que je peux dire au sénateur Phillips c'est que, comme il le sait, le comité devra prendre cette décision. J'imagine qu'il la prendra.

L'honorable M. Hays: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, avant que le sénateur Hays prenne la parole, je dois lui demander s'il a l'intention de mettre fin au débat.

[L'honorable M. Bélisle.]

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, avant de commencer mon exposé général sur le bill, je dirai qu'à midi je me suis entretenu avec le sénateur Grosart pour décider qui parlerait en premier lieu. Je regrette qu'il ait proposé de parler le premier car presque tout ce que j'avais à dire a été dit. Malheureusement, j'ai laissé mes propres notes dans son bureau, et je crains bien de l'avoir ainsi aidé sans le vouloir.

Si j'ai bonne mémoire, le sénateur Grosart a dit tout d'abord que notre débat d'aujourd'hui n'avait pas porté spécialement sur la nécessité du bill. A cet égard, je crois que le Sénat a entièrement perdu de vue une chose, c'est à dire la raison pour laquelle nous avons besoin d'un bill de ce genre. Je renverrai les honorables sénateurs à un rapport soumis en juillet 1970 au ministre de l'Expansion économique régionale. Soit dit en passant, ce rapport a été financé par le ministère et il faisait très bien voir la situation des fermes familiales dans les localités rurales, les difficultés qui surgissent dès que les gens quittent la ferme familiale, l'entreprise agricole familiale.

Il est déclaré ici, et je le dis dans mes propres mots au lieu de donner lecture de tout le texte, que la question n'est pas de savoir si les gens quittent les fermes familiales, les communautés rurales, et émigrent vers la ville, mais plutôt avec quelle célérité ce déplacement devrait se faire et quelles sont les répercussions sur l'aspect social et humain de ce déplacement. Le rapport rappelle également au gouvernement le fait bien connu—et je crois qu'il n'a rien de neuf à apprendre à la plupart des Canadiens—que les gens des localités rurales gagnent un revenu inférieur à celui des autres secteurs de l'économie. Celui qui vit dans un petit village des provinces Atlantiques touche un revenu inférieur d'environ 25 p. 100 à celui de son homologue de la ville.

Une autre partie du rapport parle du prétendu étai coûts-prix, et mentionne le fait que l'action de ce dernier s'accroît du fait de l'inflation. J'ai parlé souvent de cette question dans les deux chambres, mais j'aimerais donner pendant un moment un exemple d'étai coûts-prix, en vous parlant des producteurs de pommes de terre de ma province. Au cours des cinq dernières années, ces gens ont touché en moyenne un cent la livre. Pendant cette même période, leurs frais ont augmenté considérablement. De \$8,000 que coûtait alors une arracheuse de pommes de terre, on en a majoré le prix entre \$13,000 et \$15,000. Le coût des vaporisations chimiques et des pesticides a accusé une hausse de 40 p. 100. Le coût du transport a connu deux augmentations successives et les frais de main-d'œuvre se sont accrus d'environ 30 p. 100. Pourtant, le prix du produit est demeuré en moyenne à 1c la livre. Entre-temps, l'agriculteur a essayé de pallier les dépenses accrues en agrandissant son exploitation, en utilisant des machines coûteuses telles que les machines capables de récolter les pommes de terre sur de vastes étendues afin d'accroître le rendement et d'utiliser ainsi à bon escient les investissements.

D'autres agriculteurs ont abandonné la production. On a aussi déployé de plus grands efforts en vue d'une commercialisation ordonnée ou, comme on le dit couramment, on a pratiqué la «gestion de l'offre». Cette méthode a abouti à un échec à cause de facteurs très importants qui se rattachent directement au bill à l'étude.

Toute l'année durant, les pommes de terre des États-Unis ont été importées au Canada en franchise. Par contre, on permet au Canada d'expédier aux États-Unis une quantité limitée de pommes de terre. Par la suite, elles sont assujetties à un droit tarifaire de 75c. les cent livres.